

Monsieur Hans Rudolf Schuppisser
Union patronale suisse
Case postale
8032 Zurich

Lausanne, le 19 mai 2006

S:\COMMUN\POLITIQUE\Position\2006\POL06xx.doc MAP/chb

Consultation relative à l'abaissement du taux d'intérêt technique dans la LAA

Cher Monsieur,

Nous nous référons à votre courrier du 12 mai dernier relatif à l'objet cité en titre.

La brièveté du délai de consultation ne nous permet pas d'obtenir l'avis de nos membres sur cet objet, ce que nous regrettons. Nous peinons à comprendre l'urgence imposée par l'Office fédéral de la santé publique dans le cadre de ce dossier.

Quoi qu'il en soit, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer en toute connaissance de cause sur la proposition de l'Association Suisse d'Assurances, adressée au Département fédéral de l'intérieur en date du 30 mars 2006. Sur la seule base des documents disponibles et compte tenu du temps à disposition, il est en effet bien difficile de se faire une idée précise sur la nécessité ou non d'un abaissement du taux d'intérêt technique en matière d'assurance-accidents.

Néanmoins, nous souhaitons simplement relever que si l'abaissement de ce taux s'avérait nécessaire, il conviendrait à notre sens de l'appliquer immédiatement - sans étapes intermédiaires -, en évitant d'instaurer un régime différencié pour la SUVA et les assureurs privés, qui compliquerait encore davantage le système.

En vous remerciant de votre consultation, nous vous prions d'agréer, cher Monsieur, nos salutations distinguées.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Guy-Philippe Bolay
Directeur adjoint

Mathieu Piguet
Sous-directeur